

GENDARMERIE NATIONALE SECTION DE RECHERCHES DE MONTPELLIER	PROCEDURE COMMISSION ROGATOIRE	0122 N° DE FEUILLE : 77 N° FEUILLET : 1/1
PV N° 182 / 2000 BT SAINT JEAN DE BRUEL	PROCES-VERBAL DE RENSEIGNEMENTS	

Le vingt sept juillet deux mille,
 Nous soussigné **ROUCAYROL** Gilbert, M.D.L Chef
 officier de police judiciaire de la Section de Recherches de Montpellier.
 Vu les articles 16, 17 à 19 et 151 à 155 du code de procédure pénale ,

rapportons les opérations que nous avons effectuées en exécution de la délégation désignée ci-après.

RENSEIGNEMENTS SUR LA DELEGATION		
NUMERO 15 / 00	DATE 05 Mai 2000	NOM ET FONCTION DU MAGISTRAT Marianne ROCHETTE faisant fonction de juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de MILLAU, en remplacement de Nathalie MARTY, empêchée.
INFORMATION OUVERTE CONTRE X ...		
MIS EN EXAMEN POUR RECHERCHES DES CAUSES DE LA MORT		
MISSION (SI L'ENONCE EST COURT IL DOIT ETRE RECOPIE INTEGRALEMENT SINON INDEXER "X" LA MENTION CI-DESSOUS)		
/XX/ VOIR COMMISSION ROGATOIRE JOINTE.		
ENQUETE		

----- Pour faire suite au Soit-Transmis en date du 06 juillet 2000 du Juge d'Instruction mandant concernant un vol dans l'agence SIPA PRESS de PARIS relaté dans un article de la presse britannique, nous avons pris contact téléphonique avec le commandant de police chargée de l'enquête Natacha FOUQUET de la 1^{ère} Division de Police Judiciaire, 51 / 53 Rue de COURCELLES 75017 PARIS. -----

----- Il s'agit d'un vol avec arme commis par trois individus durant la nuit du 15 au 16 juin 2000 au cours duquel un veilleur de nuit a été blessé au pied par balle. Du matériel informatique et autre n'ayant aucune relation avec ANDANSON Jean-Paul a été dérobé. -----

----- Monsieur SIPAHIOGLU Göksin dans sa déposition du 25 juillet 2000, précise que cette affaire n'a aucun lien avec la mort de James ANDANSON. -----

----- Fait et clos à MONTPELLIER, le 27 juillet 2000. -----

L'Officier de Police Judiciaire.

